|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 番号 | 見出し／本文 | フランス語 |
| 37 | 貸付制度を利用する際に | Utilisation des systèmes de prêt |
| ・義援金・見舞金の支給や失業手当の給付など、貸付ではなく支給されるお金があります。貸付制度を利用する前に、自分が給付対象かどうか、まず周りにいる市区町村職員もしくは避難所の責任者に相談してみてください。・貸付金を受けると必ず返済しなければいけません。貸付金の種類によって利子の有無や返済の猶予期間等が異なります。申請する際にお住まいの市区町村の担当者に確認しましょう。貸付制度を利用することで、他の制度の申請ができなくなったりするなどの可能性もあります。申請する際にお住まいの市区町村の担当者に確認しましょう。 | * Les personnes éligibles peuvent recevoir des versements sous forme de dons publics, d’allocations de secours ou d’allocations de chômage sans avoir besoin de les rembourser. Veuillez consulter un employé de votre municipalité ou la personne responsable de votre centre d’évacuation pour vérifier si vous pouvez bénéficier de ces prestations avant de recourir à un système de prêt.
* Si vous recourez à un système de prêt, vous devrez impérativement rembourser l’argent emprunté. Le taux d’intérêt et les délais pour le remboursement varient en fonction du système de prêt, c’est pourquoi il convient de vous renseigner auprès du préposé de votre municipalité avant d’introduire une demande.

En outre, recourir à un système de prêt peut rendre impossible la demande de bénéficier des autres systèmes. Il convient donc de vous renseigner auprès du préposé de votre municipalité avant d’introduire une demande. |